

Délibération concernant
**la dissolution du Syndicat Mixte
« Bipôle La Rochelle-Rochefort »**

Les collectivités territoriales de La Rochelle et Rochefort ont proposé la dissolution du Syndicat Mixte « Bipôle La Rochelle-Rochefort », dans le cadre d'une rationalisation des structures.

De ce fait, tous les membres dudit Syndicat, dont la CCI Rochefort et Saintonge, doivent valider les modalités de dissolution, en approuvant les deux procès-verbaux du dernier comité syndical du 18 juillet 2014 (*documents joints*).

La Chambre de Commerce et d'Industrie de Rochefort et de Saintonge réunie en Assemblée,

DONNE

Son approbation quant aux deux procès-verbaux du comité syndical du 18 juillet dernier, et ainsi valide les modalités de dissolution,

AUTORISE

Son Président à mener à bien cette opération et signer tous les documents s'y rapportant.

CCI Rochefort et Saintonge

DELIBERATION soumise à l'Assemblée générale, réunie le 11 décembre 2014, à Rochefort

Nombre de membres élus en exercice	27
Nombre minimum de membres titulaires pour atteindre le quorum	14
Nombre de membres élus présents	
Nombre de votants	
Nombre de voix POUR	
Nombre de voix CONTRE	
Nombre d'ABSTENTIONS*	

* Un des membres élus estimant avoir intérêt à agir n'a pas souhaité prendre part au vote

Roland CAILLET

Jean-Claude DELAUNE

Vice-président Secrétaire

Président